

## L'EHL se montre critique tandis que l'UEL se dit «consternée»

Le projet de réforme des systèmes de soins de santé continue de faire des vagues. Tant l'EHL (Entente des hôpitaux luxembourgeois) que l'UEL (Union des entreprises luxembourgeoises) ont critiqué hier l'adoption du texte par le conseil de gouvernement vendredi.

Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé, avait assuré que ce texte adopté tient compte de remarques émises par les acteurs concernés et notamment celles de l'AMMD (Association des médecins et médecins-dentistes) qui avaient été formulées sur un ton particulièrement critique.

Toutefois, les partenaires sociaux n'ont pas encore eu accès à ce texte remodelé, ce que n'a pas manqué de critiquer hier l'Entente des hôpitaux (EHL). Elle souligne que le texte qui leur avait été soumis «n'apporte pas les réponses attendues et les éclaircissements auxquels on devait s'attendre dans le cadre d'une réforme de cette envergure».

Concrètement, l'EHL revendique un cadre légal qui clarifie les relations entre hôpitaux et médecins en définissant les responsabilités, droits et devoirs de cha-

cun. L'entente demande aussi à être incluse dans les travaux de la commission de nomenclature (qui définit notamment les traitements pouvant être remboursés par la sécurité sociale). Enfin, l'EHL dit ne pouvoir accepter le concept de *numerus clausus*, expliquant qu'on ne peut juguler la demande grandissante de soins en freinant les engagements.

L'UEL est encore plus critique, se disant «consternée» parce que l'avant-projet de la réforme sur les soins de santé a été adopté vendredi par le gouvernement sans qu'il n'y ait eu de concertation préalable avec les organisations patronales.

Celles-ci dénoncent avant tout la hausse de cotisation prévue dans le texte, estimant qu'il s'agit là d'une contradiction avec l'accord tripartite de 2006 visant à endiguer le coût indirect du travail. L'UEL annonce qu'elle présentera en octobre ses propres propositions de réforme du système de soins de sorte à éviter une augmentation des cotisations sociales.

Le texte adopté vendredi sera présenté ce jeudi aux députés de la commission Santé.